



Profitez de la dérogation qu'Allah vous a accordée.

Jâbir ibn 'Abdillah (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate : Pendant que le Prophète (sur lui la paix et le salut) était en voyage, il vit un homme que les gens avaient installé à l'ombre. Il demanda : « Qu'a-t-il ? » Ils répondirent : « Il jeûne. », il dit alors : « Jeûner en voyage ne fait pas partie des actes de bienfaisance. » Dans la version de Muslim : « Profitez de la dérogation qu'Allah vous a accordée. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Jâbir (qu'Allah l'agrée) relate que le Prophète (sur lui la paix et le salut) était en voyage, l'année de la conquête de La Mecque, lorsqu'il vit des gens regroupés autour d'un homme qu'on avait placé à l'ombre afin de le protéger du soleil et qui était allongé sur le côté (comme stipulé dans la version rapportée par ibn Jarîr). Lorsqu'il leur demanda ce qu'il avait, ils lui répondirent que c'était un jeûneur affligé par la soif. Le Prophète (sur lui la paix et le salut) dit que le fait de jeûner en voyage n'était pas un acte de bienfaisance. Et que les gens devraient plutôt profiter des dérogations et des facilités qu'Allah leur accorde, car Il ne leur a pas demandé de L'adorer dans le but de les faire souffrir.

<https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/4503>

